

L'ACTUALITÉ **CONGRES FO CADRES**



Intervention de Jean-Claude Mailly

Les 8 et 9 juin FO CADRES (union syndicale constituée depuis 1948) réunissait à Chambéry son congrès national au cours duquel son secrétaire général, Eric Pérès, reconduit à l'unanimité dans ses fonctions, présentait son bilan des trois années écoulées.

Le SNFOCOS, adhérent de FO CADRES et membre de ses instances nationales,

a assisté à ce congrès où il a été question des problématiques actuelles touchant cette catégorie, notamment le télétravail ou l'impact du numérique, thèmes dont le SNFOCOS s'est saisi et qui seront développés lors de notre journée cadres d'octobre prochain. L'occasion pour tous, à travers la diversité des branches professionnelles représentées, de constater que ces problématiques touchent aussi bien les salariés de la sécurité sociale que les fonctionnaires ou les entreprises privées.

Eric Pérès a été réélu

Secrétaire Général de FO Cadres

<https://twitter.com/PERESERIC>



SOMMAIRE

Pages 1-3 :
Congrès FO CADRES

Page 4 :
URSSAF, soyons sur le terrain, soyons vigilants

Pages 4-6 :
Télétravail

Page 6 : décès de
G. Quévillon

Congrès FO CADRES

Intervention du SNFOCOS



Intervention d'Éric Gautron pour le SNFOCOS

Mes chers camarades, je vous rapporte les salutations fraternelles des adhérents du SNFOCOS, le Syndicat National des Cadres de la Sécurité Sociale. Et plus particulièrement les salutations de son Secrétaire Général Alain Gautron, retenu par ses obligations à la vice Présidence du groupe de protection sociale Malakoff Médéric, sur mandat confédéral.

La sécurité sociale c'est un peu plus de 150.000 salariés travaillant dans 5 branches (Accidents du Travail, Allocations familiales, Assurance Maladie, Recouvrement, Retraite), au total dans près de 360 organismes.

Parmi eux, la catégorie des cadres défendue par le SNFOCOS, rassemble des catégories telles que :

- des cadres « administratifs » qu'ils soient techniques, experts ou managers (environ 40.000)
- 1.800 Agents de Direction
- 2.000 Praticiens Conseils
- 330 ingénieurs conseils
- 5.600 informaticiens
- mais aussi 11.000 personnels soignants

Le SNFOCOS est donc un syndicat multi catégoriel des cadres de la protection sociale au sein de la F.E.C et de la CGT-FO et adhérent à FO CADRES.

LE SNFOCOS est le PREMIER syndicat de cadres de la Sécurité Sociale.

Un syndicat qui se porte bien puisque nos adhésions, et notamment chez les jeunes cadres, progressent ainsi que le nombre de nos sections syndicales y compris jusque dans les groupes de protection sociale telles que Malakoff-Médéric ou l'AG2R.

En cela notre action est guidée par l'indépendance syndicale pour la défense du personnel de la sécurité sociale et au-delà la défense de la sécurité sociale sans cesse attaquée dans son organisation comme dans son financement. Nous réaffirmons avec la confédération et à l'occasion du 70^{ème} anniversaire, notre attachement aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945 : Solidarité et Egalité basés sur le financement par la cotisation (salariale & patronale) c'est-à-dire VOTRE SALAIRE DIFFERE.

Défendre la Sécurité sociale et ses salariés c'est aussi défendre le service public, sans cesse en recul sur le territoire, garant du pacte républicain et de l'égalité des citoyens.

 **Eric Gautron SNFOCOS** @EricGautron · 8 juin
Avec les camarades du @snfocos1 au congrès de #FO Cadres avec @PERESERIC à Chambéry. Défense des cadres, défense de la #SecuriteSociale



Le SNFOCOS dénonce ainsi les Conventions d'Objectifs et de Gestion passées entre l'Etat les branches de la Sécurité Sociale qui baissent sans cesse les effectifs et qui tendent à résoudre les problèmes avec toujours plus de restructurations, de réorganisations, de fusions d'organismes et de fermetures de centres de proximité.

Il est difficile d'entendre critiquer la sécurité sociale et son personnel :

- Quand on sait que si des retards interviennent dans les CARSAT pour payer les retraites, c'est la baisse des effectifs qui est en cause.
- Quand des CAF ferment leurs accueils plusieurs jours afin de résorber les dossiers et parce que de nouvelles prestations leurs sont confiées, sans les moyens supplémentaires.
- Quand les centres de proximité qu'ils soient pour l'Assurance maladie, la famille mais aussi le recouvrement sont fermés et obligent les assurés, les allocataires ou les cotisants à se déplacer à plusieurs dizaines de kilomètres. Et que dire des personnels que l'on essaie de reclasser ou de mettre en télétravail.

C'est sur tous ces aspects que se bat le SNFOCOS pour faire respecter la sécurité sociale, son personnel et ses cadres.

Nous entretenons avec FO CADRES des relations singulières qui sont peut-être dues à notre rapprochement géographique puisque nous partageons le même immeuble, rue de la Michodière. Nous travaillons ainsi avec Eric PERES

sur toutes les thématiques CADRES développées par l'union syndicale FO CADRES.

En 2016 nous avons ainsi lancé une vaste opération de mobilisation des cadres en lançant une réflexion sur le statut des cadres.

Cette opération est passée par une grande consultation sur Internet, un recueil de données et de réflexions, mais aussi le travail de nos instances puis l'organisation d'une journée dédiée avec 200 cadres réunis à la Confédération en octobre 2016 avec l'intervention d'un sociologue de renom (Alain PICHON). Et enfin une plate revendicative des Cadres de la Sécurité Sociale.

En octobre de cette année, toujours en partenariat et collaboration avec FO CADRES et Eric PERES, nous rassemblerons à nouveau les cadres pour une journée sur le thème « l'impact du numérique sur les conditions de travail et d'emploi des cadres de la sécurité sociale » avec pour intervenants, en plus de nos secrétaires généraux, Pascal Pavageau sur le télétravail et les négociations en cours, Jean-Claude Delgènes DG du Cabinet Technologia sur les nouvelles technologies et leur implication sur les conditions de travail et d'emploi des Cadres, ainsi qu'une présentation de l'étude « Santé et bien-être des salariés, performance des entreprises » du groupe Malakoff Médéric.

Je finirai en précisant que je voterai avec le SNFOCOS le rapport d'activité du secrétaire général de FO CADRES et que le SNFOCOS continuera à travailler de concert sur toute les problématiques des cadres à l'heure notamment de la fusion AGIRC-ARRCO qui se profile.

Vive le SNFOCOS, La fédération des Employés et Cadres, FO CADRES et la confédération Force Ouvrière.

URSSAF

Soyons sur le terrain, soyons vigilants !

AGENDA

20 Juin

RPN maladie

21 juin

Bureau National
SNFOCOS

21 juin

RPN PERCO

22 juin

Commission
Permanente
Professionnelle
des Retraités
du SNFOCOS

27 juin

RPN travail à
distance

28 juin

INC Maladie

La Directrice de la Gestion du Réseau Urssaf, Mme Catherine Lorphelin a envoyé récemment un message aux agents du site de Dieppe.

Dans ce message, il est précisé que dans le « cadre des travaux de préparation de la Convention d'objectifs et de Gestion, un groupe composé de 21 agents de direction de toutes les Urssaf (sauf la Corse) et de l'Acoss va débiter des travaux autour de la structuration de notre réseau.

Ces travaux porteront sur différentes hypothèses de structuration du réseau avec la perspective d'identifier pour chacune d'entre elles nos atouts et nos forces. Il réfléchira par ailleurs à la définition de taille critique, sujet auquel il est souvent fait référence sans pour autant que nous ayons déterminé ce qu'était cette « taille critique ».

Le Bureau National invite tous les IRP FO/SNFOCOS présents dans les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT, CA) de saisir leur direction pour l'informer de l'avancer des réflexions et de connaître si un établissement de leur organisme est menacé par une fermeture.

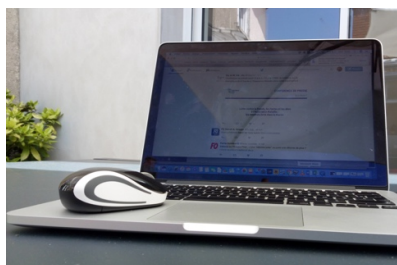
En remontant ces informations auprès du SNFOCOS, nous pourrions alors essayer de peser de tout notre poids pour maintenir l'existence de l'ensemble des établissements.

Il est indispensable que nos directeurs jouent la transparence face à cette menace pour l'équilibre du réseau.

Jean-Philippe BOUREL, Secrétaire national en charge de la branche recouvrement et de l'encadrement

TELETRAVAIL

Les recommandations des partenaires sociaux au gouvernement *(dépêche AFP)*



Les organisations patronales et syndicales ont approuvé mercredi une série de constats et de recommandations sur le télétravail, destinés à la Ministre du Travail Muriel Pénicaud.

Mené dans le cadre de la concertation prévue par la Loi El Khomri, ce travail devait aboutir à un guide des bonnes pratiques destiné aux entreprises mais les partenaires sociaux ont préféré accoucher d'un « rapport conjoint » pour moderniser le cadre du

télétravail planté en 2005 par un accord interprofessionnel.

Approuvé par l'ensemble des syndicats (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC et CFTC) et des organisations patronales (Medef, CPME et U2P), le texte dresse un état des lieux du télétravail, à la fois « plébiscité » par ceux qui le pratiquent mais encore « peu développé » dans un cadre officiel.

Selon les sources, le taux de télétravailleur varie de 2 % à 6 % pour le télétravail encadré par un avenant au contrat de travail « mais il est probablement de

l'ordre de 16 à 20 % pour le télétravail informel », selon le rapport.

Pour accompagner le développement du travail à distance, les partenaires sociaux suggèrent de « clarifier des points juridiques » et d'« ouvrir une réflexion » sur des sujets « importants » comme « la charge de travail », qui reste « difficile à mesurer », « la protection des données personnelles » ou « la déconnexion ».

En matière de « clarification », ils recommandent notamment de formaliser le télétravail occasionnel par un accord d'entreprise ou un avenant au contrat de travail pour lever « tout risque d'ambiguïté » en cas d'accident du travail.

Sur la question de la prise en charge des coûts par l'employeur, ils estiment que l'évaluation « au réel », retenue par l'Urssaf, « n'est plus en cohérence avec la réalité de la vie des entreprises » et suggèrent une « base forfaitaire » pour « sécuriser les entreprises et simplifier la gestion ».

Ils soulignent aussi qu'il est « difficile, en pratique, d'appliquer au domicile « les dispositions du Code du travail applicables au lieu de travail pour « garantir la santé et la sécurité du travailleur » et proposent des « solutions pragmatiques », comme

une attestation sur l'honneur du salarié de la conformité de son logement.

Selon Hervé Garnier (CFDT), la ministre du Travail pourrait « intégrer certaines recommandations dans les ordonnances » annoncées pour réformer le droit du Travail.

Indépendamment de cette hypothèse, tous les syndicats ont souhaité l'ouverture d'une négociation sur ce thème ou plus généralement sur les évolutions du travail liées au numérique, la CGT estimant qu'il y avait « encore beaucoup à faire ».

« N'attendons pas que le gouvernement prenne deux ou trois mesurètes à sa sauce par ordonnances pour négocier » a demandé Pascal Pavageau (FO). La CFE-CGC a notamment souhaité « travailler sur l'intensité de la charge de travail ».

Mais pour le représentant du Medef, Pierre Berreti, une négociation n'est « pas indispensable », la concertation ayant « permis de résoudre les points en suspens ».

« Si c'est pour remettre de la complexité, non », a aussi estimé Jean-Michel Pottier (CPME), refusant « une législation contraignante qui empêcherait » le télétravail occasionnel.

THÈMES TELETRAVAIL

Un nouvel enjeu ?



Les partenaires sociaux se penchent sur la problématique du Télétravail et ont remis le 7 juin dernier un rapport conjoint au ministère du

Travail en réponse à l'article 57 de la loi travail.

L'une des revendications, unanimement reconnue, est de mettre un terme au télétravail informel ou gris. Pratique encadrée ni collectivement ni par un avenant au contrat individuel de travail. 2/3 du télétravail est dans ce cas et couvre un salarié sur 6.

Si la pratique du télétravail offre une flexibilité de travailler en dehors du lieu et du temps habituel à partir d'outils de mobilité, elle constitue un risque partagé y compris lorsqu'elle est encadrée juridiquement.

Le rapport indique que le télétravail doit bien reposer sur un juste équilibre entre confiance et contrôle.

Il insiste sur la nécessité de respecter la réglementation sur la durée du travail et sur les repos quotidiens et hebdomadaires.

Enfin, il convient en outre d'être vigilant sur :

- Le décompte du temps de travail
- Le droit à la déconnection
- L'appréciation limitative de la charge de travail
- Le respect des règles de sécurité et de prévention
- La prise en charge des frais liés au télétravail
- La compensation financière sur la base des gains de productivité (+12% en moyenne)
- La réversibilité de l'engagement

- Le maintien du lien physique régulier avec l'entreprise
- Le rôle des pôles santé dans le suivi individuel plus réguliers des salariés

Ce rapport aura eu le mérite d'éclairer les prochaines négociations nationales et leurs transpositions locales

où le syndicat doit jouer son rôle pour encadrer le plus strictement et collectivement toutes tentatives de mise en place de télétravail.

Bruno Gasparini, Secrétaire national en charge de l'encadrement et de la branche Famille

L'ACTUALITÉ



Nous avons appris le décès du président national du RSI, Gérard Quévillon, ce vendredi 9 juin 2017 "des suites d'une longue maladie", indique le RSI dans un communiqué qui précise qu'il portait avec force la défense d'une protection sociale adaptée aux indépendants et d'un régime qui leur soit dédié". La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn a salué son investissement "avec une constante énergie, malgré un contexte difficile, et [...] sont attachement aux valeurs de la sécurité sociale".

Le SNFOCOS s'associe à cet hommage et adresse ses condoléances à sa famille.

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS
SUR
LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS
SONT SUR
[FLICKR](#)